

## Séance publique du Conseil Municipal en date du 20 Juin 2016.

L'an deux mille seize le 20 juin, le Conseil Municipal de la Commune de JARCIEU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Patrick DURAND, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la Convocation : 15 Juin 2016

PRESENTS : M. DURAND Patrick, M. MERMET Jean-Luc, Mme CHANAUX Nadège, M. GAUDIN Bernard, Mme HUGONNARD Jacqueline, Mme BOUVAREL Sandie, M. CORNU Nicolas, M. DAVION Franck, M. DEGAUD Michel M. GIRARD David, M. GIRAUD Stéphane, Mme LEGRAIN-BERT Nadine, Mme LIEGEON Christelle et Mme MARGARIT Huguette.

EXCUSES : Mme BERHAULT-DUSCH Katia

ABSENT : Néant

Avait donné procuration : Mme BERHAULT-DUSCH Katia

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme HUGONNARD Jacqueline

Lecture du Compte-rendu du précédent Conseil Municipal.

### **1. Finances**

Monsieur le Maire nous fait un point sur les finances au 20 juin. L'exécution du budget suit son cours.

### **2. Antenne TDF**

Monsieur le Maire nous donne lecture d'une offre relative à l'acquisition par TDF de la parcelle cadastrée ZE n° 7 sise sur la Commune de Jarcieu au lieudit : les Valuzes.

TDF souhaite pérenniser ses sites pour une meilleure gestion et pratique donc une politique d'achat. La société propose d'acheter à la commune la parcelle qu'elle loue depuis 2004 (2004 à 2008 à l'AFR de Jarcieu et depuis 2008 à la Commune de Jarcieu), bail emphytéotique de 12 ans au 1 janvier 2014. Une parcelle sur laquelle est installé un pylône d'une hauteur de 25 m et un massif support d'équipements électroniques.

La société TDF propose une offre d'achat pour la totalité de la parcelle d'un montant définitif de 35 000 € payable comptant à la signature de l'acte authentique de vente. Monsieur le Maire précise que les frais afférents à l'acquisition sont à la charge de la société TDF.

Monsieur le Maire nous demande de délibérer sur la vente de la parcelle cadastrée ZE n° 7 à la société TDF.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de vendre la parcelle cadastrée ZE n° 7 à la société TDF pour la somme de 35 000 € net vendeur et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents correspondant à la vente de cette parcelle.

Une délibération est prise en ce sens. Délibération n° 34/2016.

### **3. Urbanisme**

Monsieur le Maire nous informe que pour les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, d'aménager, de démolir ainsi que les déclarations préalable), déposées au nom de la Collectivité, il convient de joindre au dossier, une délibération autorisant le Maire à déposer et à signer une telle demande.

En effet, cette autorisation n'entre pas dans le champ d'application des délégations accordées par le Conseil Municipal au Maire. De plus, les textes législatifs indiquent que les attributions du Maire, pour administrer les propriétés de la Commune sont exercées au nom de la commune « sous le contrôle du Conseil Municipal ».

Monsieur le Maire rappelle que lors de l'élaboration du budget primitif 2016, il a été décidé d'effectuer des travaux de réaménagement de l'atelier des services techniques. Ces travaux nécessitent au préalable l'obtention d'une autorisation de travaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser Monsieur le Maire à déposer et à signer toute demande d'autorisation d'urbanisme concernant les travaux de réaménagement de l'atelier des services techniques et charge Monsieur le Maire et Monsieur le Trésorier, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Une délibération est prise en ce sens. Délibération n° 35/2016.

#### **4. Cantine Scolaire**

Monsieur le Maire nous présente le rapport d'analyse des offres étudiées dans le cadre du Marché à Procédure Adaptée pour le choix d'un prestataire portant sur la Cantine Scolaire – Conception et fournitures de repas livrés en liaison chaude et/ou froide (Avis d'appel à la concurrence publié le 13 Mai 2016 dans « L'Essor »).

Considérant que trois offres ont été reçues dans les délais,

Considérant la réunion de la Commission chargée de l'ouverture des plis le 15 Juin 2016.

Il informe que la dite Commission a désigné l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés soit la société SHCB situé à Claveyson.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de retenir l'offre de la Société SHCB concernant la Cantine Scolaire – Conception et fournitures de repas livrés en liaison chaude et/ou froide pour un montant H.T de 2.68 € le repas (1 repas bio par mois) et autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec la société SHCB.

Une délibération est prise en ce sens. Délibération n° 36/2016.

#### **5. Bibliothèque**

Monsieur le Maire nous informe d'une demande de la bibliothèque pour la prise en charge de frais de déplacement et de restauration pour 8 jours de formation pour 3 personnes d'un montant de 415 €. Il précise que la formation est gratuite.

Le Conseil Municipal est d'accord pour participer à la prise en charge des frais de déplacement et de restauration. Le montant de 415 € sera versé à la bibliothèque sous la forme de subvention et demande que la bibliothèque fournisse les attestations de présence aux jours de formation.

#### **6. Création timbre-poste sur la commune**

Madame LIEGEON Christelle nous informe que la section philatélique de Roussillon désire faire un timbre sur Jarcieu. Le délai pour la création de ce timbre est de 1 an. L'association demande à la commune le prêt d'une salle durant 2 jours pour la vente unique de ce timbre. Lors de cette vente, avec la participation de La Poste, une exposition pourrait se faire également. Le Conseil Municipal donne son accord pour le prêt de la Salle Seyve-Buisset pour un weekend end début mai 2017.

## **7. Questions diverses**

### **a) Tènement cadastré A 457**

Monsieur le Maire nous rappelle le projet de réaménagement de l'école maternelle. Les négociations avec Pluralis sont toujours en cours. Il nous informe que l'organisme EPORA (Etablissement public foncier venant en aide aux collectivités pour l'acquisition de foncier) pourrait participer à ce projet pour aider la commune dans l'achat du tènement. La condition pour cette aide est de prévoir la création de logements. Pluralis est d'accord pour travailler avec EPORA.

Une réunion est prévue début juillet avec tous les acteurs du projet.

Lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, Mme LEROUX Marjorie de l'organisme EPORA, sera présente pour présenter sa structure et l'aide possible pour notre commune.

### **b) ZA des Blaches**

L'agrandissement de la Zone Artisanale, géré par la Communauté de Communes, suit son cours. Une entreprise est en cours d'installation et un permis de construire est en cours d'instruction. Le lot N° 2 est traversé par la conduite de gaz géré par GRTGAZ qui impose l'interdiction de passage de tous engins au dessus de la conduite. Une entreprise est d'accord pour acquérir ce lot mais demande une deuxième entrée par le Chemin des Blâches mais GRTGAZ demande le renforcement au niveau de sa canalisation et demande l'intervention d'un cabinet d'expertise pour le chiffrage. Ce renforcement serait à la charge de la Commune.

Un courrier sera adressé au Président de la Communauté de Communes pour une demande de prise en charge du cout du renforcement par celle-ci.

### **c) Personnel Communal**

Monsieur le Maire et Madame CHANAUX Nadège, responsable des affaires scolaires, ont reçu samedi 18 juin 3 candidates pour le poste aux écoles au 1<sup>er</sup> septembre suite au départ à la retraite de Madame PIROIR Marie-Thérèse. 8 personnes ont répondu à l'appel à candidatures, soumis aux conditions d'un contrat aidés, est 4 personnes ont été convoqués pour un entretien. Ils nous font une présentation des 3 candidates reçues. L'une d'entre elles a retenu leur attention pour sa motivation et son dynamisme. Le Conseil Municipal donne son accord pour l'embauche en contrat aidé à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 et demande que la candidate fournisse son extrait de casier judiciaire n°3.

### **d) Donation à la Commune**

Monsieur le Maire nous informe qu'un administré souhaite faire donation d'un terrain situé dans le cœur du village à la Commune. Monsieur le Maire et cette personne se rendront jeudi 23 juin chez Maître DESCHAMPS, notaire à Beurepaire, pour la mise en place de cette donation.

e) Voyage du CCAS

Madame HUGONNARD Jacqueline nous fait un compte rendu du voyage du CCAS pour les aînés de la Commune qui a eu lieu le Jeudi 16 Juin 2016, « Journée le Mastrou ». Tout s'est très bien déroulé et les participants étaient contents de leur journée.

f) Commission Appel d'Offres

La Commission d'Appel d'Offres se réunira Jeudi 30 Juin à 19 h pour l'ouverture des plis du marché « réaménagement de l'atelier des services techniques ».

**Le prochain conseil municipal est fixé au  
Lundi 18 Juillet 2016 à 19 Heures 30.**